VOL. XLV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 17 MAI 1916 — No. 29

ABONNEMENTS

Canada.......... $1.00 par année
Etats-Unis.......... 1.50 " "
Europe.......... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

LA MOTION LAPOINTE

Prudence—Modération—Discrétion

Il nous faut être circonspects dans notre appréciation des événements qui viennent de se dérouler à Ottawa.

Nous ne sommes pas encore en possession des renseignements qui nous permettraient de porter un jugement sûr. Et ce que nous savons déjà est de nature à nous suggérer la discrétion.

Le débat qui a eu lieu aux Communes, les circonstances dans lesquelles il a été engagé, les commentaires variés et contradictoires qui se font actuellement dans la presse, tout montre la complexité de la situation.

L'esprit de parti n'est pas étranger au malaise qui existe dans l'Est. Les épithètes de *traîtres* et de *déserteurs* sont déjà des mots courants.

On se sert bien trop de ces apostrophes brûlantes, dès qu'une divergence de vues se produit.

Nous, du Manitoba, restons en dehors de cette agitation, qui est trop fébrile. A ce prix-là seul est notre union. Car si nous nous mettons à défendre ou attaquer les partis d'Ottawa nous menaçons de briser l'harmonie qui existe dans nos rangs.

Or l'union qui s'est faite très heureusement parmi nous en février dernier nous est absolument nécessaire si nous voulons faire face à la situation très grave dans laquelle nous a placés la loi Thornton.

Qu'on s'agite tant qu'on voudra partout autour de nous, restons unis.

Nous ne rendrions aucun service à nos compatriotes d'Ontario en nous mêlant à la controverse *de partis* qui se fait sur leur compte dans la province de Québec. Réservons-leur plutôt un coup d'épaule, silencieux mais robuste. l'heure étant venue.

Quant à notre propre question scolaire, une constatation s'impose: nos amis à Ottawa, de la droite et de la gauche, ont été impuissants à nous donner le moindre secours. Dans les deux partis nous avons eu des sympathies, à la sincérité desquelles nous croyons de tout notre cœur. Mais comme résultat tangible, rien.

Cela doit nous convaincre une fois de plus que c'est nous-mêmes qui serons les instruments les plus efficaces de notre libération. C'est nous qui tiendrons tête au flot. Pour cela il faut être forts. Et pour être forts il faut faire bloc. Et pour faire bloc il faut se garer contre les polémiques dangereuses qui ne s'inspirent pas exclusivement de la considération due aux droits des minorités.

Nous supplions nos confrères de la presse française du Manitoba, nous supplions tous les bons Canadiens-français, sans distinction de partis, d'être discrets dans leurs expressions d'opinion—pour le moment au moins. La langue française et nos écoles bilingues valent bien cet effort de notre part.

NOËL BERNIER.

LES TEXTES

Voici le texte de la motion, sur les droits du français, présentée aux Communes par M. E. Lapointe, député libéral de Kamouraska, à Ottawa. Elle a remplacé celle qui avait été rédigée par M. le sénateur Landry, et que nous publions aussi.

"Depuis longtemps la politique définie de la Grande-Bretagne a été dans les pays passant sous la souveraineté de la Couronne, soit par traité ou autrement, de respecter la religion, les usages et la langue des habitants qui deviennent ainsi sujets britanniques.

Que les sujets d'origine française de Sa Majesté dans la province d'Ontario se plaignent que, du fait d'une récente législation, ils ont été dans une large mesure privés du privilège dont eux et leurs ancêtres avaient toujours joui depuis que le Canada est passé sous la souveraineté de la Couronne britannique de faire instruire leurs enfants en français.

Que cette Chambre, principalement en ces temps de sacrifice, d'anxiété universelle, alors que toutes les énergies devraient être concentrées vers l'obtention de la victoire, tout en reconnaissant le principe des droits provinciaux et la nécessité de faire donner à chaque enfant une connaissance complète de la langue anglaise suggère respectueusement à l'assemblée [illegible] la sagesse de bien définir [illegible] privilèges qu'ont les enfants de langue française de recevoir [illegible] instruction dans leur langue [illegible] ne seront pas violés."

C'est la motion de M. Lapointe qui a été défaite aux Communes par un vote de 107 contre 60.

Résolution Landry

Cette Chambre est d'opinion [illegible]

1. Que [illegible] qui doivent régner entre les différentes races de ce pays [illegible] compromises par une interprétation erronée [illegible] de la lettre et de l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique 1867, en ce qui concerne les droits [illegible] aux minorités en l'usage de la langue française.

2. Que pour prévenir tout froissement possible, il importe que, dans l'exercice des pouvoirs qu'elles possèdent, les législatures provinciales que cela concerne s'imprègnent de l'esprit de générosité, de justice et de conciliation auquel ont droit les minorités de race ou de religion et qui caractérise les relations de l'Angleterre avec les peuples vivant sous son drapeau."

MGR L'ARCHEVEQUE A L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface arrivant de Rome a tenu à faire immédiatement visite à l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba. Cette visite a eu lieu jeudi soir.

L'Hon. juge Prendergast, président de l'Association, eut des termes choisis pour remercier Sa Grandeur de son attention délicate et l'assurer des sentiments d'affection et de respectueuse soumission de la Société. L'Hon. juge fit pour le prélat un exposé succinct des travaux de l'Association jusqu'à date et termina son très gracieux discours en invitant Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface à donner à ses compatriotes du Manitoba le secours de ses lumières et de son vif patriotisme. M. le juge Prendergast fut longuement applaudi.

"Vous avez accompli des choses substantielles et importantes," dit Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, en réponse à M. le juge Prendergast qui lui avait présenté avec humilité l'œuvre déjà accomplie de l'Association d'Education. "Vous avez fait beaucoup [illegible] Il y a des choses qui se préparent de longue main. Pour construire, il faut un échafaudage. C'est cet échafaudage que vous avez prudemment et modestement élevé, et c'est avec cet échafaudage que vous élèverez la Forteresse qui défendra nos causes sacrées. Votre Association a eu pour résultante d'amener ensemble des hommes de vues politiques différentes — c'est un fait important. J'ai appris avec beaucoup de joie cette cohésion de vos forces. Je me demandais, de loin, si des frottements ne nuiraient pas à cette harmonie admirable de votre organisation; or dès mon arrivée dans l'Est on m'a félicité sur votre union. N'auriez-vous que ce succès à montrer jusqu'ici ce serait beaucoup. Pouviez-vous bien faire davantage? Je ne le crois pas.

"Vous n'avez pas eu à Ottawa l'expression d'opinion que vous aviez cherchée. J'ai rencontré dans la capitale quelques-uns de nos hommes d'Etat canadiens-français. On m'a donné des raisons. J'ai réservé tout jugement, pour le moment. Les circonstances sont spéciales. Soyons sages, prudents et fermes. Vous avez, Messieurs, ma coopération et je serai à mon poste de devoir. Mais les laïques devront aussi faire une large part de la lutte. Nous travaillerons de concert, j'en suis sûr.

Mgr l'Archevêque termina en remerciant de nouveau l'Association de sa réception sympathique et déclara avec modestie qu'il recevait de l'Association autant d'honneur qu'il en conférait en la visitant.

LE R. P. CAMPER, O.M.I.

On nous a annoncé, dimanche, au prône, la mort du révérend Père Camper, O.M.I.

Le bon Père est mort le 8 mai au Fort Alexandre, où il dirigeait une construction. Il a été malade pendant quelques jours seulement.

C'était un Français de France dans toute l'acception du mot: savant, éloquent, sympathique, gai de caractère; car les rudes labeurs des missions avaient passé sur sa forte écorce sans l'entamer.

Les RR. PP. Oblats voudront bien accepter l'expression de nos vives sympathies.

UN INTERESSANT RAPPORT

Son Honneur le juge Prud'homme a rendu compte de son voyage, mercredi soir, au *Comité de l'A. C. J. C.* qui l'avait prié de se rendre à Rome en février dernier pour plaider la cause du diocèse de Saint-Boniface.

Ce Comité se composait des membres de l'A. C. J. C. et de quelques autres citoyens appartenant surtout à l'Union Canadienne.

La nature même des négociations délicates dont M. le Juge avait été chargée interdit toute publicité. Disons cependant que Son Honneur fit la relation détaillée de son séjour à Rome et qu'il fut remercié avec effusion par son auditoire. Parmi ceux qui adressèrent la parole, nommons: le R. P. Blain, S.J., M. le docteur Laurendeau, président de l'A. C. J. C., M. le docteur Lachance, M. l'échevin Beaupré, etc.

LES ELECTIONS A QUEBEC

La mise en nomination des candidats aux élections générales de Québec a eu lieu lundi dernier. Vingt-deux libéraux et trois conservateurs ont été élus par acclamation.

La votation se fera lundi le 22 du courant.

PARTOUT

([illegible])

L'incertitude des jours passés s'est complètement dissipée. Nous savons maintenant vers quoi orienter nos efforts, sur quel terrain lutter. N'est vaincu que celui qui s'avoue vaincu ou qui a perdu l'espérance. Par le chemin de la lutte, nous nous acheminons à la victoire, car nous portons au cœur une invincible espérance qui se nourrit des triomphes de la race dans le passé et de sa victorieuse résistance à toutes les tentatives de dénationalisatoin.

Dimanche dernier, du haut de la chaire de la cahédrale de Saint-oBniface, Sa Grandeur Monseigneur Béliveau jalonnait la route qui suivra la population française de cette province. Elle devra être dans l'avenir ce qu'elle a été dans le passé: un des éléments fondamentaux de la nation canadienne. Elle fera dans ce pays les luttes du droit et de la justice; elle demeurera, contre toutes les attaques, fidèle à la tradition léguée par les ancêtres, c'est-à-dire catholique et française. Le programme de ses illustres prédécesseurs sur le siège de Saint-Boniface sera celui de Sa Grandeur Monseigneur Béliveau.

Aucun autre programme ne pouvait mieux répondre aux aspirations de toute la population française de cette province. Et l'on peut être assuré que quels que soient les obstacles cette direction prévaudra partout.

EXACT

(*La Libre Parole*)

Ce qui manque à Winnipeg aussi bien que dans le reste du Canada, c'est un journal de langue anglaise contrôlé par des Canadiens-français qui ferait campagne pour la reconnaissance par l'élément de langue anglaise des droits de la minorité de langue française en ce pays. Comme nous sommes là, nous ne luttons pas à armes égales.

UNE EXCLUSION DANGEREUSE

(*L'Action Catholique*)

Il est peut-être profitable, pour le moment, à quelques-uns de proclamer que l'Ontario, que l'Ouest doivent être exclusivement anglais, au risque de fomenter des discordes, dont souffrent déjà le Canada et même l'Empire. Mais outre qu'on risque de se tromper en proférant cette assertion trop brutale, ce qui importe secondairement, on risque surtout de provoquer des dislocations d'intérêt et d'union patriotique, dont les ennemis extérieurs sauraient habilement profiter pour machiner des divisions plus profondes et plus définitives.

Tous ceux qui accentuent chez nous les divisions et les animosités entre les races en voulant opérer de force des fusions ou des assimilations violentes, travaillent efficacement, qu'ils le veuillent ou non, pour le compte des ennemis extérieurs présents o ufuturs.

Il n'est pas mal, qu'on le croie, pour la sécurité de l'avenir comme pour la paix du présent, que tous les Canadiens soient partout bien chez eux, les Anglais avec les Français et les Français avec les Anglais. Il n'y aura jamais trop d'union ni trop d'harmonie entre les divers éléments qui forment notre population, et ceux-là, sans le savoir peut-être, manquent d'intelligence et même de patriotisme, qui s'appliquent à accentuer les divisions, les rivalités, les lignes de démarcation au sein d'un même pays, en écrasant les plus légitimes libertés d'un élément considérable, de celui-là même dont l'expansion est la plus rapide.

Ceux-là font donc œuvre bien mauvaise, qui disent sans cesse aux Canadiens-Français par leur conduite et parfois même par leurs paroles, qu'ils sont des étrangers au Canada, hors de leur province de Québec.

"POURQUOI NOUS PARLONS FRANÇAIS"

Monsieur de Trémaudan, le rédacteur en chef de *La Libre Parole* a donné dimanche soir, au *Manitoba Hall* une grande et belle conférence. Le club *Le Canada*, qui avait organisé la soirée, a rassemblé pour la circonstance un auditoire distingué qui a écouté avec une attention marquée le travail du conférencier.

L'Hon. juge Prendergast, président de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba, tenant le fauteuil; le savant juge s'est déclaré heureux d'avoir permis que cette soirée fût donnée sous les auspices de l'Association et a fait un fort agréable discours d'ouverture.

Des virtuoses de mérite ont chanté les airs canadiens au commencement et à la fin de la soirée.

M. de Trémaudan traita des droits du français au double point de vue historique et constitutionnel. En chercheur tenace et averti, l'orateur alla puiser jusque dans les siècles passés des preuves irréfutables à l'appui de sa thèse: découverte du Nouveau-Monde, découverte de l'Amérique-du-Nord, colonisation du Canada, conquête successive du pays par les explorateurs français, lettres royales, chartres, traités, tout passa dans cette nomenclature. Au point de vue constitutionnel la tâche du conférencier fut facile.

N'est-ce pas en effet une amère dérision de songer qu'on ose nous contester sérieusement nos fortes positions constitutionnelles? Cette partie du travail de M. de Trémaudan consista dans l'examen soigneux des textes légaux et des négociations qui en furent les préliminaires.

Nous félicitons M. de Trémaudan de ce travail considérable; c'est une bonne pierre apportée à la construction de la forteresse avec laquelle nous entendons nous défendre contre le gouvernement Norris, contre le *Free Press* et contre ceux qui pensent comme eux.

QUELLE NOTION DU DEVOIR!

(*L'Action Catholique*)

Cueilli dans l'*Orange Sentinel*: "Nous devons chasser de ce territoire britannique (le Canada) dès que possible, ces malfaisants quarante mille religieux et religieuses qui élèvent la jeunesse canadienne-française dans l'idée de rébellion contre l'Empire Britannique."

Et dire qu'il y a dans ce "territoire britannique" du Canada, des gens assez bornés pour prendre au sérieux un pareil mot d'ordre!

L'HONORABLE J.-A. OUIMET

(*La Presse*)

En l'Honorable J.-A. Ouimet, décédé ce matin, disparaît l'une des grandes figures canadiennes-françaises.

Sa haute taille symbolisait le rôle éminent qu'il a occupé dans les sphères multiples où il déploya son infatigabue activité.

Au Barreau de Montréal, où il fut longtemps avocat de la Couronne; dans la politique, où il fut ministre des Travaux Publics à Ottawa, et dans la magistrature, que durant dix années il honora en qualité de juge de la Cour d'Appel, il acquit une réputation d'homme supérieur.

Il était étudiant en droit lorsqu'il débuta dans le journalisme, et sa collaboration à la *Minerve* le mit en lumière dans le monde politique. La lucidité de son intelligence, sa droiture et son amour du travail lui ouvrirent la porte des succès qui marquèrent toutes les étapes de sa vie.

Son tempérament combatif le poussa jeune dans la carrière des armes. En 1872, il était capitaine du 75ème régiment; en 1880, lieutenant-colonel; dans la campagne du Nord-Ouest, en 1885, il fit du service actif en qualité de commandant de son régiment.

Expert en matières financières, il fut président ou directeur de grandes institutions, telles que la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal, le Crédit-Foncier Franco-Canadien, etc.

Dans les cercles sociaux de la métropole et du pays tout entier, il était profondément estimé. Sa parfaite courtoisie, sa franche jovialité et son esprit prime-sautier lui avaient attiré une multitude d'amis sincères.

Depuis peu la maladie l'avait condamné au repos forcé, et c'est dans le calme de la retraite qu'il a vu venir la mort. Sa fin, édifiante, a été le digne couronnement d'une vie modèle et féconde.

LE CHATEAU FRONTENAC

Le feu s'est déclaré aux cuisines du château Frontenac, Québec, lundi dans la nuit.

Les pompes de la ville ont réussi à éteindre le feu, mais il y a eu des dommages assez sérieux, dit le télégraphe.

TOUJOURS A VERDUN

(*La Patrie*)

Les Allemands persistent à se ruer sur Verdun, mais sans succès appréciable. C'est sur la colline 304 et le Mort-Homme qu'ils livrent en ce moment leurs plus terribles assauts.

Aujourd'hui comme hier, et comme ils le diront demain: "Ils ne passeront pas." Et Verdun ne sera jamais pris. Que les Boches en fassent leur deuil.

Un indice rassurant sur la situation à Verdun est sans contredit la nomination du général Pétain au commandement en chef du groupe d'armées occupant les secteurs de Soissons à Verdun. Les qualités déployées par le général Pétain méritaient bien la haute distinction dont il est aujourd'hui l'objet, mais peut-on songer un instant qu'il serait procédé à un changement dans la direction de la défense de Verdun, si un doute subsistait encore, dans l'esprit du commandant suprême, sur l'issue de la bataille de Verdun?

Quoi qu'il puisse résulter de l'offensive actuelle contre la côte 304 et le Mort-Homme, il convient de mettre de côté toute inquiétude. L'offensive allemande continue, parce que le haut commandement n'est plus libre de l'arrêter; parce qu'il doit poursuivre ses opérations coûteuses pour des raisons d'ordre moral et de politique étrangère. Or, un commandement qui est obligé d'obéir à de pareilles considérations et n'a plus de choix de l'heure, ni des moyens est fatalement entraîné à consentir des sacrifices disproportionnés avec l'importance matérielle du but à atteindre.

Les Allemands cherchent maintenant à faire croire que la défense de Verdun a employé le double des forces nécessaires à leur offensive et ils portent à 51 divisions l'effectif des troupes françaises mises en ligne sur cette partie du front. C'est encore un mensonge boche destiné à panser les blessures faites à l'orgueil du peuple allemand par les échecs du kronprinz. Ce que les Allemands ont mis en ligne pour attaquer Verdun, un communiqué français l'a dit récemment: "Trente divisions allemandes ont été employées sur le front de Verdun jusqu'à la date du 22 avril et les divisions décimées ont été reformées trois ou quatre fois."

Verdun, on peut avec assurance le dire de nouveau, sera le tombeau des armées du kronprinz, comme il sera celui des ambitions boches.

ON HONORE M. J. A. RICHARD

M. J. A. Richard, industriel et philanthrope bien connu de notre ville, vient d'être nommé docteur en loi—honoris causa—par l'Université Laval.

M. Richard est le fondateur de deux œuvres qui lui méritent la reconnaissance de tous ses compatriotes: l'Institut Bruchési et la chaire de tuberculose à l'Université.

L'Institut Bruchési, fondé spécialement pour combattre les désastres de la "peste blanche," a déjà donné les plus bienfaisants résultats. En fondant une chaire à l'Université Laval, M. J. A. Richard a voulu de plus donner à ses jeunes compatriotes l'avantage de se spécialiser et de se préparer à combattre ce fléau qui décime notre population.—*Le Devoir.*.

LES POEMES DE LA GUERRE

PRINTEMPS SACRE

Quand, aux jours de soleil, la nature féconde,
De fleurs et de beaux fruits, durant tout un été,
Magnifique et charmante, a jeté sur le monde,
Le trésor merveilleux abondamment jeté

Elle s'arrête enfin. Un sommeil léthargique
Endort la forêt sombre aux arbres dépouillés,
La prairie est sans fleurs, et sur son sein antique
S'entasse le linceul des feuillages rouillés.

On dirait que la mort a passé sur les choses.
Mais au printemps suivant, tout brille et refleurit.
Le bois du vieux rosier se recouvre de roses
Et l'azur retrouvé dans le ciel resplendit.

France, France endormie et qu'on disait mourante,
Le voici, ton printemps, ton beau printemps sacré!
Le soleil des combats a, dans ton âme ardente,
Ranimé ton génie autrefois illustré.

Et voici que fleurit ta terre généreuse
En moissons d'héroïsme, en fleurs de dévouement.
Voici que reverdit la palme radieuse
Du martyr, le laurier du soldat triomphant.

Ils mentaient, tous ceux-là qui t'avaient méconnue!
Oh! tu vivais toujours! — mais tu dormais longtemps.
Et tu t'es réveillée, et l'on t'a reconnue,
France, c'était l'hiver et voici le printemps!

ETIENNE RICHET.

LA GUERRE

Paris, 11.—Rien de spécial à Verdun, les Français reprennent des tranchées à l'ennemi.

* * *

L'armée russe du Caucase n'est plus qu'à 110 de Bagdad.

Paris, 12—Vifs combats d'artillerie autour de Verdun.

Le *Daily Telegraph* de Londres et certains milieux hollandais et américains croient que le Kaiser négocie actuellement *en vue de la paix.*

* * *

Paris, 13.—Les Français réclament du succès à Verdun.

Les lignes anglaises dans la région de Vermelles sont attaquées avec violence par l'ennemi. Sur le front est les Russes et les Allemands sont aux prises à trois endroits.

* * *

Paris, 15.—Pas de combat d'infanterie dans la région de Verdun; la canonnade continue.

Dans les lignes anglaises l'ennemi se fait enlever deux tranchées.

La campagne russe de Bagdad s'accentue.

* * *

Paris, 16.—Rien de spécial sur le front de Verdun.

Bataille sur les lignes anglaises.

Les Russes réclament un important succès à Mosul, dans leur marche sur Bagdad.

* * *

Paris, 17.—Combats d'artillerie en Belgique, et dans la région de Verdun: bois d'Avocourt, colline 304 et Mort-Homme.

Les Russes font du progrès dans a région de Bagdad.

* * *

Les Italiens perdent du terrain dans le Trentin.

* * *

Le général Marchand n'est pas mort, comme on l'avait d'abord annoncé.

LES SIEGES DE VERDUN

La place de Verdun tient certainement dans l'Histoire le record des villes éprouvées. Elle a été assiégée dix fois:

Le premier siège est de 450, par Attila;

Le second, de 485 ou 496, par Clovis;

Le troisième, de 984, par Lothaire;

Le quatrième, la même année, par le même;

Le cinquième, par Godefroy le Barbu, en 1047;

Le sixème, par l'évêque Guy de Mello, en 1246;

Le septième, par Yolande de Flandre et Wincelas de Luxembourg, en 1338;

Le huitième, par les Huguenots, en 1562;

Le neuvième, par les Prussiens, en 1792;

Le dixième, par les mêmes, en 1870.

Il n'y a pas encore et il n'y aura pas sans doute de onzième siège. Verdun est saccagé, mais Verdun est libre.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

AUTOUR DE LA GUERREE

La mentalité de leurs officiers. —Dans un hôpital anglais, raconte lady Randolph Churchill, étaient soignés deux blessés allemands. L'un d'eux, officier d'une soixantaine d'années, avait reçu une balle dans la cuisse.. L'autre, un simple soldat, venait d'être trépané, ayant été blessé à la tête.

Quelques jours après cette dernière opération, une infirmière, en pénétrant dans la salle, fut effarée à la vue du simple soldat s'efforçant laborieusement de se vêtir.

—Comment ! s'écria-t-elle, vous avez quitté déjà votre lit !....

L'officier répondit à la place du soldat :

—Je l'ai prié de m'apporter un verre d'eau.

—Mais, fit la nurse, vous savez bien qu'il doit à tout prix rester étendu, qu'il y va de sa vie !

—J'avais besoin d'un verre d'eau, répliqua froidement l'officier. Je suis son supérieur ; il devait m'obéir.

On fit recoucher le simple soldat, qui avait trouvé tout naturel l'ordre de son chef, mais on installa celui-ci dans une autre salle.

Comment ils traitent leurs morts. —Un Belge habitant Seraing raconte qu'il a pu assister, à l'insu des Allemands, à la crémation des cadavres de leurs soldats dans les hauts fourneaux.

Pendant ces macabres opérations, on force les habitants à s'enfermer chez eux à la chute du jour, et on leur interdit toute lumière. De longs trains de marchandises viennent s'aligner devant les hauts fourneaux. On en sort les cadavres par ballots de quatre liés avec du fil de fer. Les corps sont dépouillés de leurs vêtements dont l'étoffe et les boutons de métal sont trop précieux pour être perdus. Les corps sont ensuite jetés dans la fournaise sans cérémonie, mais sans "irrévérence." On en consume en moyenne 800 par nuit. Les Allemands incinèrent ainsi par mesure d'hygiène, mais aussi pour faire disparaître les corps de ceux qu'ils ne portent pas sur les listes de décès et qu'ils classent sous la rubrique "disparus" et arrivent ainsi à dissimuler l'importance des pertes subies.

La manoeuvre du disque. —Dans un vieil hôtel historique de Lille se sont installés des officiers boches.

Cet hôtel possède un large escalier de pierre, qui a été divisé en deux par une corde ; d'un côté passent les officiers, de l'autre les ordonnances qui font le service.

Au rez-de-chaussée et au fond de la cour, comme il est de tradition dans ces antiques habitations, se trouvent les commodités... Or, il ne faudrait pas que les officiers logés au premier étage soient exposés à se déranger pour rien.... Un homme de garde se tient en permanence à la porte du petit local ; il est préposé à la manoeuvre d'un disque. Lorsque le petit local est libre, le disque est mis au blanc ; lorsqu'il est occupé, il est tourné au rouge.

Mais il arrive parfois que deux officiers ayant vu de leur fenêtre que la voie était libre, se précipitent en même temps par l'escalier d'honneur et se rencontrent devant la porte du petit endroit. Alors, ils rossent l'homme du disque, et celui qui a le plus de galons reste maître de la position jusqu'à ce qu'un supérieur vienne le relever. (Cf. *Règlement du service* [illegible])

Différence. —De [illegible] vue du front.

—Quelle différence y a-t-il entre le général Gallieni et le député Dalbiez ?

—C'est que le général Gallieni a supprimé [illegible] tandis que le député Dalbiez, au moyen des contrôleurs [illegible]

Contes [illegible] *des Gazettes.*

[illegible] François-Joseph.

—[illegible] bien ?

—Eh bien ! mon vieux ! François-Joseph [illegible] est [illegible] en sait [illegible]

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

L'AMITIE FRANCO-BELGE

(*Pro-Belgica*)

Le *Temps* a consacré un magnifique article à la manifestation qui eut lieu, à la Sorbonne, en l'honneur de la Belgique. Nous en détachons ce passage que les Belges liront avec une reconnaissante fierté.

Ayant rappelé que la France et la Belgique étaient unies par "une amitié éprouvée de longue date," le *Temps* ajoute :

"Depuis le 4 août 1914, il y a nouvelle union entre la Belgique et la France. Si, en 1831, les armées françaises commandées par le général Gérard ont pu contribuer efficacement à la consolidation de la Belgique indépendante, en août 1914 le peuple belge, répondant à l'appel du Roi Albert, a brisé par son noble sacrifice l'élan des troupes allemandes en marche vers la France et a permis ainsi la concentration des armées de la République face au péril brusquement surgi là où on ne l'attendait point.

"Les Belges ont accompli cette chose si grande sans calcul politique, sans arrière-pensée ; ils n'ont voulu écouter à cette heure tragique que la voix de l'honneur et du devoir ; ils n'ont voulu connaître que la fidélité à la parole donnée —dussent-ils en souffrir jusqu'à la mort. Victime de ce que M. Louis Barthou, dans son discours, a justement qualifié "le plus odieux des crimes collectifs qui aient ensanglanté et souillé l'histoire humaine", la Belgique apparaît désormais grandie devant la postérité de tout son deuil et de toute sa douleur, mais aussi de toute son héroïque loyauté. Selon la parole de M. Vandervelde, sympathiser, c'est souffrir ensemble — et nous avons tant souffert depuis bientôt deux ans, par l'invasion subie en commun, par nos soldats tombant côte à côte pour la plus juste des causes, que Français et Belges, tout en ayant chacun l'orgueil de notre nationalité propre, nous n'avons plus qu'un seul coeur, qu'une seule âme."

Communiqué français à l'allemande

Parmi les premiers combats de la bataille de Verdun, un des plus violents fut celui livré autour du fort de Douaumont, dont l'agence Wolf télégraphia avec éclat au monde entier, le 26 février, l'occupation éphémère par les soldats du Kaiser, tandis que les troupes françaises, dans un irrésistible élan, reprenaient le terrain un instant cédé à l'ennemi.

Voici comment la plupart des journaux allemands ou autrichiens, qui ont l'habitude de publier quotidiennement les communiqués de tous les belligérants (Kolnische Zeitung, Berliner Tageblatt, Norddeutsche Allegemeine Zeitung, Lokal Anzeiger, Kreuz-Zeitung, Vossische Zeitung, Neue Freie Presse, Pester Lloyd), ont, sans doute par ordre supérieur, falsifié le texte du communiqué français du 26 février (23 heures), relatant ce brillant fait d'armes, dans le but visible de ne pas refroidir l'enthousiasme déchaîné par les fanfares hâtives de l'agence Wolff.

Texte réel du communiqué officiel français (26 février 1916)

"Une lutte acharnée se livre autour de Douaumont, qui est un élément avancé de l'ancienne organisation défensive de la place de Verdun.

"La position, enlevée ce matin par l'ennemi après plusieurs assauts infructueux qui lui ont coûté des pertes très élevées, a été de nouveau atteinte et dépassée par nos troupes que toutes les tentatives de l'ennemi n'ont pu faire reculer."

Texte du même communiqué tel qu'il a été publié par la presse allemande

"Une lutte acharnée se livre autour de Douaumont, qui est un élément avancé de l'ancienne organisation défensive de la place de Verdun. La position a été prise ce matin par l'ennemi après plusieurs assauts infructueux."

Un tel tronquage, qui se passe de commentaires, montre une fois de plus comment on sait, en Allemagne, accommoder les faits aux besoins de la politique.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

L'Allemagne désire évidemment la paix

Londres, 12. — Le correspondant de l'*Exchange Company*, à Rotterdam, écrit: "Le gouvernement allemand a donné de nouvelles instructions aux commandants des sous-marins. D'après les informations venant de eBrlin, l'Allemagne, pour obtenir la paix, consentirait à renoncer absolument à toute réclamation en France et en Belgique. Elle n'exigerait même pas des garanties militaires et économiques. Mais, en Orient, l'Allemagne insisterait pour garder la Courlande et elle accorderait peut-être l'autonomie à la Pologne."

LE PAPE ET LES JUIFS

A un comité juif des Etats-Unis, qui a demandé au Pape de s'intéresser au sort de la population israélite de Pologne, Sa Sainteté Benoit XV a envoyé la lettre suivante :

Messieurs,

"Le Souverain Pontife a pris connaissance avec intérêt de la lettre que vous avez bien voulu lui adresser en date du 30 décembre 1915.

"C'est au nom de trois millions d'Israélites, citoyens des Etats-Unis d'Amérique, que vous vous adressez à Sa Sainteté pour lui dénoncer d'une manière générale les traitements auxquels vos coreligionnaires se plaignent d'être exposés en diverses régions, et, en même temps, vous La priez d'intervenir "du poids de sa Puissance "Suprême morale et spirituelle "pour que ces souffrances soient "enfin terminées par un acte de "cette humanité, à laquelle le "Saint-Père est si passionnément "dévoué."

"Le Souverain Pontife n'est pas en état de se prononcer sur les faits particuliers rapportés dans le mémorandum joint à votre lettre; mais, en principe, comme Chef de l'Eglise Catholique, laquelle, fidèle à sa divine doctrine et à ses plus glorieuses traditions, considère tous les hommes comme des frères, et leur enseigne à s'aimer les uns les autres, il ne cesse d'inculquer l'observation, entre individus comme entre peuples, des principes du droit naturel et d'en réprouver toute violation.

"Ce droit doit être observé et respecté à l'égard des enfants d'Israël comme à l'égard de tous les hommes, car il ne serait pas conforme à la justice et à la religion elle-même d'y déroger pour le seul motif de la divergence des confessions religieuses. Bien plus, dans Son cœur de Père, meurtri par le spectacle de l'horrible guerre actuelle, le Souverain Pontife sent en ce moment plus douloureusement que jamais la nécessité pour tous les hommes de se ressouvenir qu'ils sont frères et que leur salut est dans leur retour à la loi d'amour, qui est la loi de l'Evangile. Aussi désire-t-Il cointéresser à ce noble but tous ceux qui, spécialement en raison des attributions sacrées de leur ministère pastoral, sont à même d'apporter un concours efficace à cet important résultat.

"En attendant, Sa Sainteté se félicite de la concorde qui, dans les rapports civils, s'est établie aux Etats-Unis d'Amérique entre les membres des diverses croyances, et qui contribue si puissamment à la prospérité pacifique de votre grand pays. Elle demande à Dieu que la paix apparaisse enfin pour le bonheur de cette humanité, dont vous avez bien raison de le dire, le Saint Père est le gardien.

"Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de nos sentiments les plus distingués et dévoués,

P. Card. GASPARRI."

Comme on le voit, ce message du Pape n'assigne pas de limites à la charité chrétienne. L'Evangile, qui nous enseigne à nous aimer les uns les autres, ne fait pas de distinction entre les nationalités et les diverses croyances. Pour avoir prêché cette vérité et s'être opposé fortement aux persécutions civiles et religieuses auxquelles les Juifs sont en butte dans différents pays, notamment en Russie, Benoit XV mérite, à part l'estime et le respect de tous les Juifs, l'appellation de père commun de l'humanité.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable; clôturée avec deux fils de fer barbelé, piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionnelle. Prix $1600, dont $500 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 9ème jour de juin 1916, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, trois fois la semaine, aller et retour, entre Richot et Saint-Boniface via Riel; tel service devant commencer du 1er octobre prochain.

On peut obtenir, aux bureaux de postes de Richot, Riel et Saint-Boniface et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :

Bureau de l'Inspecteur des Postes,

H. H. PHINNEY,

Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 28 avril 1916. 27-29

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LE DIOCESE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Dugas, vicaire-général du diocèse, a lu, dimanche, en chaire, la bulle papale qui altère les limites du diocèse de Saint-Boniface. Nous avons déjà indiqué ces frontières qui accordent à Mgr de Saint-Boniface, outre le territoire situé à l'Est de la rivière Rouge, la région située entre le Township 9, Rang, 12, côté occidental.

La lecture de cette bulle a été faite en latin, suivant le rite. Mgr le vicaire-général a ensuite expliqué en français quelques passages du document.

Le clergé assistait en nombre à la grand'messe; on y remarquait, entre autres, plusieurs chefs d'institutions religieuses.

CONCERT-BOUCANE

Les paroissiens du Sacré-Cœur donneront un concert-boucane au profit de leur école le 24 mai à 8½ hrs. du soir. L'Honorable juge Prud'homme parlera de son voyage à Rome, il y aura donc foule. On fera de la musique et l'on se propose de s'amuser ferme. Qu'on se le dise.

Communiqué.

EVENEMENT FORT INTERESSANT

Les membres de la Commission Scolaire de Saint-Boniface ont visité, hier, la grande école Kelvin, sur l'aimable invitation de M. l'Inspecteur Lang.

Les visiteurs ont été reçus par M. Knott, le président de la Commission de Winnipeg et par M. McIntyre, le surintendant.

Il y eut d'abord banquet intime, servi dans la classe de la Cuisine et préparé par les élèves: bouillon, entrecôte, pommes de terre frites, petits pois, salade, fromage, pâtisseries et café. Ce furent les élèves qui servirent ce dîner excellent.

Le directeur de l'Ecole, M. Hudson, fit visiter aux hôtes de Saint-Boniface tout l'immense établissement: salle des machines, montées au prix de $20,000; salle des arts, où on admire, entre autres choses les plus nobles modèles d'architecture; et la promenade continua à travers l'immense édifice.

Les Commissaires de Winnipeg eurent la pensée délicate de faire remarquer à leurs amis de Saint-Boniface que l'Ecole Kelvin avait été construite par des entrepreneurs canadiens-français, nous avons nommé la grande compagnie Tremblay.

M. J. A. Marion, président de la Commission Scolaire de Saint-Boniface offrit aux autorités de Winnipeg les remerciements des commissaires de Saint-Boniface pour toutes les attentions dont ils venaient d'être l'objet. Et les Commissaires de Saint-Boniface se proposent de rendre la politesse avant longtemps.

FEU M. AZARIE GAUTHIER

L'un de nos vaillants pionniers du Manitoba français vient de mourir, à Ste-Agathe, dans la personne de M. Azarie Gauthier.

M. Gauthier, en effet, est décédé dimanche soir à sa demeure, entouré des membres de sa famille et muni des prières dont l'Eglise entourent les siens à l'agonie. Du reste le défunt avait vécu une vie toute de foi, d'honneur, de devoir et de travail. Modèle pour ses enfants, modèle aussi pour ses concitoyens, qui l'aimaient et le vénéraient.

M. Gauthier avait 75 ans; il était venu de Saint-Hyacinthe au Manitoba il y a environ trente-cinq ans et se livra depuis à la culture, après intelligence et succès.

Lui survivent : son epouse Mme A. Gauthier, cinq fils, M. l'abbé Eugène Gauthier, curé de Old Town, Maine, Etats-Unis; M. André Gauthier, de Fisher Branch; M. Arthur Gauthier, de Winnipeg; M. Tancrède Gauthier, de Ste-Agathe; M. Conrad Gauthier, de St-Adolphe, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ritchot; trois filles: Marie, épouse de M. Cyrille Nolette, de Ste-Agathe ; Eugénie, épouse de M. James Dufault, de Saint-Boniface, et mademoiselle Anna Gauthier, de Ste-Agathe. Le défunt était aussi l'oncle de madame M. A. Kéroack, de Saint-Boniface.

Les funérailles auront lieu en l'église de Ste-Agathe, vendredi matin à 10.30 hrs. M. l'abbé Eugène Gauthier arrivera à temps du Maine pour être présent.

Nous offrons à madame Gauthier et à la famille l'expression sincère de notre profonde et très cordiale sympathie.

JE DONNE MON SANG ! MAIS NON MON COURAGE !

Emouvant extrait d'une lettre de notre concitoyen, M. Emile Reboul, qui a participé à la bataille de Verdun :

"Dans ces grandes batailles j'ai été blessé, le 28 mars, et perdu une grande partie de mon sang. Je suis actuellement en traitement dans une infirmerie militaire dans le département de l'Aube, d'où j'espère pouvoir bientôt retourner sur le front;—surtout me sentant en bonne voie de guérison.

Les Allemands ont eu une bonne partie de mon sang, mais je suis entré à l'hôpital avec le même courage que le premier jour de la guerre. Ainsi perdre son sang sur un champ de bataille ne veut pas dire perdre courage...."

Ces petits soldats parlent comme des héros de Corneille. Ils ne s'en doutent pas peut-être, mais ils sont eux-mêmes des héros, de la tête aux pieds.

AU COLLEGE

Les élèves finissants de 1915-1916 ont offert vendredi à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque un *tournoi philosophique* des plus intéressants.

Si l'on veut se faire une idée de cette séance, qu'on lise le savant programme qui suit et qui montre quelle éducation magnifique reçoivent les élèves du collège de Saint-Boniface :

Ouverture—Marche triomphante .... *Verdi*
Orchestre du Collège
1. Discours—L'importance de la Philosophie .... *A. Doiron*
"Felix qui potuit rerum cognoscere causas !"
2. Essai—L'immortalité de l'âme..... .... *I. Joyal*
"Tous sont persuadés que le sommeil n'st pas durable, même au tombeau, et que la mort n'est qu'une transformation glorieuse."
3. Discussion sur cette tèse :
Un matérialiste .... *N. Laporte*
Un spiritualiste .... *A. Brunet*
"Uti Deos esse natura opinamur, sic permanere, animas arbitramur consensu nationum omnium."
4. Intermezzo—"Keep the Home-fire Burning" .... *Novello*
Orchestre du Collge
5. Déclamation—Vive la France ! ... . *L. Fréchette*
A. Prince
"Non omnes qui attice, ĭdem bene, sed omnes, qui bene, ĭidem etiam attice dicunt."
6. Essai—La Liberté ..*N. Bellavance*
"La liberté consiste à pouvoir faire ce qu'on ne fait pas, et ne pas faire ce qu'on fait."
7. Discussion sur cette thèse :
Un déterministe .... *A. Brunet*
Un scolastique ....*N. Laporte*
"Sicut memoria tua non cogit facta esse quae praeterierunt, ita Deus praescientia sua non cogit facienda quae futura sunt."
8. Marche—L. B. B. .... *Hall*
Orchestre du oCllège
9. oCllation des diplômes.
10. Discours d'adieux des finissants.. .... *I. Joyal*
"Eheu ! fugaces labuntur anni !"
11. Adresse à Monseigneur Béliveau.. .... *L. P. Gagnon*
O aCnada ! Dieu sauve le Roi !

UNE SPLENDIDE MUSIQUE RELIGIEUSE

Dimanche dernier, le chœur de la cathédrale de Saint-Boniface, sous la direction habile de M. C. F. Cardinal, a exécuté le programme suivant, à l'occasion de la fête du patronage de saint Joseph :

Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus de la messe de Oreste Ravanello et l'Agnus de la messe de Don L. Perosi.

Offertoire: Ecce Sacerdos Magnus de Ludwig Bovin, S.J.

Oremus pro Pontifice de E. Massip.

"SECOURS NATIONAL"

On nous prie d'annoncer que les magasins de la Baie d'Hudson de Winnipeg donneront à la belle œuvre du Secours National français 5% du produit de leurs ventes de lundi prochain le 22 du courant.

Les dames du "Secours National", de Winnipeg et de Saint-Boniface, passeront la journée dans les somptueux magasins de la grande compagnie et, de concert avec le personnel, recevront la clientèle.

Nous encourageons donc fortement les lecteurs et les lectrices du *Manitoba*, à faire leurs emplettes de la semaine en cette journée de lundi, et à les faire à la Baie d'Hudson. Ce sera une manière agréable et originale, et fort peu onéreuse, de contribuer au soulagement des victimes de la guerre en France. La France et ses mutilés, et les familles françaises, méritent, certes, cette faible marque de sympathie de notre part.

Oui, donnons très humblement notre obole à la France qui, elle, donne du sang afin que nous soyions libres, et afin que nos familles ne connaissent pas les horreurs de la guerre.

Fonds de Secours Polonais

Le "Fonds de Secours Polonais" qui est sous le patronage de sir Robert Borden, de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et autres personnages distingués, organise pour samedi une *Journée de fleurs* au bénéfice des populations affamées de la Pologne. Des jeunes filles de Winnipeg et de Saint-Boniface offriront des fleurs à la bienveillante charité du public. Mesdames Victor Mager, Noël Bernier, Henri Collin et Murrel sont en charge de l'organisation dans Saint-Boniface. Ceux qui sympathisent avec cette œuvre—et tous sympathisent avec les souffrances de la toujours malheureuse Pologne — voudront bien tenir leur contribution prête et la remettre aux jeunes filles qui se présenteront aux résidences.

Chez Nous et autour de Nous

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Paré, du palais archiépiscopal, est malade à l'hôpital.

On nous prie d'annoncer une réunion de la Société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, dimanche à l'Hôtel-de-Ville, à 2.30 hrs., (ancienne heure).

Lady Dubuc fera construire une nouvelle maison de rapport sur sa propriété du coin nord-est des avenues Provencher et Taché.

Soixante-cinq avocats de Winnipeg sont en ce moment en visite à Régina, les hôtes du Barreau de la Saskatchewan. Sir James Aikins et sir Fred Haultain sont les deux figures dominantes de ce rassemblement savant.

Voici qu'on annoncé, facétieusement ou non, un débat public entre Percey Hagel et le Dr Dumas sur les méthodes des officiers du Pénitencier de Stony Mountain. Comme question de fait, Hagel et Dumas feraient mieux de se taire. Nous sommes dans un âge propre: nous faire assommer de conférences et d'*interviews* et de leçons de morale par des individus de cette tenue.

Le gouvernement local vient de nommer des censeurs additionnels pour les théâtres de vues animées. Bonne idée.

On commence à nettoyer les cours de nos résidences. La ville a déjà bonne apparence. Ayons la fierté de notre ville.

FEU LEVI LAURIER

Nous lisons dans *La Presse* du 8 mai :

Nous sommes au regret d'annoncer la mort, arrivée samedi avant-midi, de Levi Laurier, fils de feu M. Levi Laurier, avocat (autrefois de Winnipeg) et de Madame Laurier, née Gabrielle Chèvrefils. Fort remarquablement doué au point de vue de l'intelligence et du cœur, le défunt, âgé de sept ans seulement, s'est éteint doucement, après une maladie de quatre longs mois. Outre sa mère, l'enfant laisse une sœur, Mademoiselle Mariette Laurier, ainsi que plusieurs tantes et oncles, dont M. le docteur R.-C. Laurier, ancien député aux Communes et M. Aristide Laurier, maire de Lachenaie.

CES AUTRICHIENS !

Plusieurs centaines d'Autrichiens du camp militaire de Graham, Ontario, ont refusé de travailler et se sont insurgés contre leurs gardes, vendredi dernier.

Il a fallu se servir des armes contre eux. On compte un mort et plusieurs blessés parmi les mutinés. La plupart de ces blessés ont dû ces blessures à l'intervention de la baïonnette. Tout est maintenant dans l'ordre.

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE DU MANITOBA

Une branche de la Croix Rouge Française de France vient d'être fondée au Canada. Le mérite de cette initiative revient à des françaises et des français de France dont les comités sont exclusivement composés. L'organisation en a été poussée avec une énergie et une activité bien françaises que les obstacles n'ont pu que stimuler.

Des câblegrammes adresés au Président Poincaré et au Marquis de Vogué, président du comité central de la Croix Rouge de Paris, ont reçu déjà une réponse favorable. Monsieur de Vogué "félicite l'initiative" prise. L'intention de cette branche de la grande société française est, après avoir soumis ce projet aux bureaux de Paris, de s'étendre dans tout l'ouest et de fonder des comités dans les capitales de chaque province. La Croix Rouge Française ne pourra qu'approuver une aussi généreuse entreprise et permettre au comité de Winnipeg qui eu a assumé l'initiative, de réaliser son vaste programme au profit de la France, de ses hôpitaux et de ses blessés.

Une délégation de la Croix Rouge Française s'est rendue il y a quelques jours au Parlement et a été reçue par le premier Ministre de la Province. Monsieur Norris non seulement approuve mais encourage et favorise une aussi grande idée et assura la protection du gouvernement à la Croix Rouge Française du Manitoba.

De là, les délégués se rendirent à l'Hôtel-de-Ville et furent introduits auprès du Maire de Winnipeg, Monsieur Waugh, reçut aimablement les français à qui l'on ne peut rien refuser et les encouragea très gracieusement en les laissant libres d'organiser un grand "day of France" à Winnipeg, jour du drapeau français et du fameux 75 tueur de Boches" ; "good luck and go ahead !" furent les propres paroles de l'honorable Maire de la Ville.

Ce grand jour se fera le 23 mai et est déjà en voie de devenir un immense succès. Les dames de la Société de Winnipeg et de Saint-Boniface qui désireront se disputer l'honneur d'appartenir à l'organisation du "jour de France" voudront bien s'adresser à Madame la Présidente des dames françaises.

Le but de la Croix Rouge Française du Manitoba est de venir en aide sous forme pécuniaire à la Croix Rouge Française de France qui doit en plus de son merveilleux dévouement, faire face à de trop lourdes charges.

Ainsi nous aiderons à adoucir les souffrances des grands blessés de notre glorieuse France: et pendant que les 75 dévorent la plus grande part des ressources de notre héroïque Patrie, nous participerons tous à l'amélioration des hôpitaux de la grande Croix Rouge Française.

Dans ce très noble but, la Croix Rouge Française du Manitoba, devrait-elle avoir besoin de faire appel au grand cœur de nos courageux alliés les anglais du Manitoba et de nos généreux frères les Canadiens-français ? Non, tous viendront à elle spontanément !

Vive la France !

Pour les comités,
LE SECRÉTAIRE.
Communiqué.

* * *

La Société de la Croix Rouge Française tient à faire savoir qu'étant donné le grand caractère de cette œuvre française privée, et la distinction des membres aristocratiques qui la composent en général, elle méprise comme indigne d'elle toute question de jalousie ou de rivalité et elle désire dès l'instant de sa formation, saluer courtoisement les Sociétés de Secours et en particuier le Secours National, auquel elle souhaite un succès mérité.

Afin de dissiper toute confusion il est bon d'insister sur la différence des buts poursuivis. D'après ses circulaires officielles la Société précitée vient en aide aux refugiés sous forme de ballots de marchandises: et la Croix Rouge vient en aide à nos héroïques blessés sous forme pécuniaire. En raison des immenses besoins de la Croix Rouge Française en France à l'heure actuelle, la forme est celle qui est la plus appropriée pour lui venir en aide.

Les sommes reçues seront destinées à l'amélioration des hôpitaux et au confort des blessés.

La compagnie française Trustee of Winnipeg. Nanton Bldg., est nommée trésorière de la Société. Ele tiendra les comptes sans frais et les rendra publics.

Les fonds seront déposés à la banque.

Les garanties offertes par la Croix Rouge Française seront donc ainsi doublement assurées.

Aucun des membres dévoués des Comités pas même le Secrétaire ne recevra d'allocation.

Pour le Comité,
Le Secrétaire,
BRINON-FERLIN.

CABLEGRAMMES A LA FRANCE

Le Comité de la Croix Rouge Française du Manitoba, ayant eu à faire face à quelques difficultés d'importance négligeable, adressa samedi au Marquis de Vogué, président du comité central de Paris, à la suite de ses récentes félicitations sur l'initiative prise par les comités, le cablegramme suivant :

"Reconnu par le gouvernement de la Province sous le titre de Croix Rouge Française du Manitoba. Avons rencontré quelques intrigues apportant délai dans notre correspondance. Succès assuré."

DE GRAMONT-VILLEMONTES,
BRINON-FERLIN,
OZANAM.
Communiqué.

THEATRES

Walker.—Cette semaine, opéra comique "Robin Hood", par une troupe américaine. Sièges: de $1.50 à 25c. La semaine prochaine, comédie "Nobody Home", par les acteurs C. McNaughton, Mildred Elain, Roydon Kaith et plusieurs autres; billets en vente vendredi matin au bureau du théâtre.

Dominion, Ave. Portage Est, Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

Drame, "Our Wives". La semaine prochaine "A Self Made Man"; matinée mardi, jeudi et samedi.

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Semaine du 15 mai, Leila Shaw & Cie dans "A Truthful Liar"; "Lipinski's Doc Actors"; Danny Simmons; Reo & Norman; People's Song and Dance Review"; vues animées et orchestre.

Servante. — On demande une servante pour une petite famille. Bon salaire. S'adresser à 187 avenue Lisgar, Norwood, St-Boniface. 29-j.n.o.

A louer.—Maison moderne, 90 rue Notre-Dame. S'adresser à J. A. Marion, 35 rue Dumoulin, St-Boniface. Tél. Main 5084. 29-30

La dame de langue française qui a lunché au restaurant Eaton, mardi midi, en compagnie d'un enfant de trois ou quatre ans, serait bien aimable si elle voulait rapporter à la caissière du restaurant la paire de gants noirs chevreau No 7, qu'elle a emportée en se levant de table.

Vente à l'enchère.—Il y aura vente à l'enchère, lundi le 22 mai prochain au Village de St-Norbert à la résidence de M. Sylvio Laporte. Cette vente sera faite par M. Hubert Lamoureux, encanteur. 29

PETITES ANNONCES

Pension demandée.—Un jeune homme désirant apprendre le français désire une pension dans une famille française. S'adresser: R. Langton, 350 rue Young, Winnipeg. 28

A louer.—Une propriété à St-Vital-ouest; maison de résidence, étable, 1 acre de terre tout cultivable, près des tramways. S'adresser à Pierre Dumas, St-Vital-ouest. 25

A louer.—Sur la rue Desmeurons, un étal de boucher, maison et écurie. S'adresser à M. Isaïe Lavoie, 193 avenue Provencher. 25-27

Le Pas, Man.—Deux magasins, logements et lots à bâtir à louer. S'adresser au Dr Larose. 28-29

Ouvriers.—On demande des ouvriers experts pour coudre des salopets (overallss) sur machines mécaniques. L'on demande aussi des tricoteurs et tricoteuses de chandails (jersey), à la main ou à la machine. Emploi constant garanti. S'adresser à: The Leadlay Manufacturing Co. Ltd. 306 Ross ave., Winnipeg. 28

On demande.—Une cuisinière et femme de ménage. S'adresser à madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba*, 42 Ave. Provencher.